

LE

# Messenger de la Foi

ET DES BONNES ŒUVRES

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE

SOUS LE PATRONAGE DE SAINT JOSEPH

AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR. DE MONTRÉAL



Le juste vit de la Foi. (Rom. I, 17.)  
La Foi qui n'a point les œuvres est  
morte en elle-même.  
(St. Jacq., ch. II, v. 17.)

MONTREAL

EUS. SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 10 RUE ST. VINCENT  
1873

## Lettre Pastorale des Pères du cinquième Concile Provincial de Québec.

(Suite et Fin.)

Pères et mères si profondément et si sincèrement attachés à votre religion, laisserez-vous donc vos chers enfants partir pour une terre étrangère, où leur foi, leurs mœurs, leur santé, leur vie même, seront exposées à une multitude de dangers ? Et quand le Seigneur, au jour du jugement demandera à chacun un compte rigoureux de ses œuvres, que répondrez-vous si, par votre faute, vos enfants et les enfants de vos enfants sont devenus la proie de l'hérésie, de l'impiété, de l'indifférence religieuse ?

Nous le savons, N. T. C. F., ce qui en attire un si grand nombre vers la terre étrangère, c'est l'espoir de s'enrichir et de vivre plus à l'aise et avec moins de fatigues. Mais d'abord, cette considération, fût-elle certaine, ne devrait pas prévaloir sur vos intérêts éternels, car, dit J.-C., *que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme ?* (Mat. XVI. 26.). En second lieu, cet espoir lui-même n'est pas bien fondé pour vous excuser d'imprudences, ou plutôt d'aveuglement, dans une affaire de cette importance ; car nous ne craignons pas de le dire et d'en appeler à l'expérience, pour un petit nombre de familles qui prospèrent, il y en a des centaines et des milliers qui sont plus malheureuses que si elles fussent restées dans leur pays natal ; malheureuses au point de vue temporel, puisqu'elles se trouvent en proie à la misère au milieu d'un peuple étranger qui, après les avoir exploitées, les regarde avec indifférence ; malheureuses surtout aux yeux de la foi, car elles sont privées trop souvent des consolations de la religion, et exposées à devenir la proie de l'hérésie, ou d'une indifférence plus mortelle encore.

Si nos familles canadiennes le veulent sincèrement et efficacement, elles peuvent avec facilité trouver ici, sans

le moindre danger, ce qu'elles vont demander à un exil à la fois pénible et dangereux.

C'est depuis qu'un luxe effréné a envahi nos campagnes, que cette émigration a pris des proportions si alarmantes. On s'endette outre mesure pour se procurer des toilettes extravagantes, des ameublements trop riches pour les moyens dont on dispose, pour fêter ses amis, pour paraître en public avec des équipages magnifiques ; en un mot, *l'orgueil de la vie*, comme l'appelle l'apôtre Saint-Jean (I. Joan. II. 16.), entrant dans une conspiration infernale avec *la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux*, s'attaque avec acharnement à la fortune temporelle des familles, pour arriver à la ruine éternelle des âmes.

Le luxe se montre aussi trop souvent dans nos campagnes par l'insistance avec laquelle des parents aveugles exigent que leurs filles apprennent la musique, le dessin, la broderie et autres choses qui ne doivent être absolument d'aucune utilité pour elles. Ces connaissances servent malheureusement à déclasser ces chères enfants qui, de retour à la maison paternelle, font expier cruellement à leurs parents la faiblesse, ou plutôt l'orgueil, qui a été la cause de cette fausse direction donnée à l'éducation de leurs filles. Car, outre le temps et l'argent employés en pure perte à ces études, inutiles dans le cas dont il s'agit, il est à craindre, comme l'expérience le prouve trop souvent, que ces enfants ne perdent le goût d'un travail infiniment plus utile et souvent même nécessaire. Vous ne devrez donc pas être surpris, N. T. C. F., si nous prenons plus tard des mesures pour obvier à ce grand mal, en protégeant nos convents de campagne contre les exigences importunes et dangereuses, qui entraînent ces maisons d'éducatrices, dans une voie dont nos bonnes religieuses sont les premières à comprendre les inconvénients.

La belle société de la tempérance, après avoir produit dans cette province des effets si admirables et si salutaires, se trouve aujourd'hui un peu oubliée et délaissée ; de

là il arrive que des scandales et des malheurs auxquels cette société avait mis une digue efficace, commencent de nouveau à envahir ce pays. L'intempérance, ce vice dégradant, ce vice funeste à la fortune et au repos des familles, à la santé et à la vie de ses malheureuses victimes, ce vice enfin qu'on peut appeler avec vérité une des grandes portes de l'enfer, l'intempérance, disons-nous, en appauvrissant les familles, et en diminuant l'esprit de foi, pousse un certain nombre de nos compatriotes à aller aux Etats-Unis.

Il est donc d'une grande importance, pour le bien de la religion et de la patrie, que l'on fasse de nouveaux efforts pour ressusciter cet enthousiasme si beau et si consolant, avec lequel on a accueilli l'établissement de la société de tempérance. Nous désirons et nous voulons que dans les retraites paroissiales, on consacre un exercice public et solennel à cette sainte vertu ; qu'on érige des sociétés en son honneur, là où il n'y en a pas d'établies et qu'on ranime, par des prédications, par des messes auxquelles on donne quelque solennité, et par d'autres moyens, le zèle et la bonne volonté des membres de la tempérance.

Une chose est certaine à nos yeux, N. T. C. F., c'est que l'émigration n'aurait plus de prétexte et s'arrêterait, si les parents employaient, à préparer pour leurs enfants des établissements dans les terres nouvelles, l'argent qui se consume en pure perte pour le luxe et l'intempérance.

Nous désirons que dans les catéchismes et les écoles, les enfants soient prémunis contre le désir de chercher fortune dans une terre étrangère. Leurs cœurs encor purs sont tout disposés à accueillir ces leçons salutaires.

Nous publions ce mandement, N. T. C. F., en ce jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, qui est monté aux cieux, par nous préparer une place et nous envoyer avec son Saint-Esprit, l'abondance de ses grâces, par lesquelles nous deviendrons dignes de la couronne des élus. Oh ! puissions-nous, comme les Apôtres, tenir nos yeux tou-

jours élevés vers ce séjour de la gloire et du bonheur ! C'est là en effet, comme dit St. Paul, que doit être *notre conversation* (Philip. III. 20.), c'est-à-dire, que ce doit être l'objet de tous nos vœux, et le but vers lequel tendent toutes nos volontés ; c'est de là que doit revenir, pour juger les vivants et les morts, celui-là même qui, à pareil jour, y est monté en la présence des Apôtres. Pensée à la fois consolante et terrible, qui nous animera au bien et nous détournera du mal ! Sachez donc, N. T. C. F., la graver profondément dans vos cœurs et le méditer avec attention.

Le Saint nom de Dieu invoqué, nous statuons et ordonnons ce qui suit :

1<sup>o</sup> Le dimanche après la fête du Sacré-Cœur de Jésus, dans toutes les églises et chapelles de cette province où se fait l'office public, et dans toutes les communautés religieuses, après la lecture de la partie du présent mandement qui a rapport à cette dévotion, on fera la consécration publique et solennelle de la paroisse ou de la communauté au Sacré-Cœur de Jésus. Après la messe, on fera, s'il est possible, une procession du Saint-Sacrement, durant laquelle on chantera une ou plusieurs hymnes de l'office du Sacré-Cœur. Au retour de la procession, on fera du haut de la chaire, s'il y a plusieurs prêtres, ou bien au pied de l'autel, une consécration à ce Divin Cœur, suivant la formule qui se trouve prescrite à la suite de ce mandement, et après le chant du *Tantum ergo*, et les oraisons du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, on donnera la bénédiction du Saint-Sacrement. Le prêtre, qui lira la consécration, portera l'étoile et aura un cierge allumé à la main. Cette consécration se renouvellera chaque année, le dimanche après la fête du Sacré Cœur de Jésus.

2<sup>o</sup> Nous désirons qu'il y ait partout un tableau du Sacré-Cœur, qu'on établisse partout des confréries en son honneur, et que tous les fidèles soient exhortés à en faire partie, et à invoquer souvent ce Cœur Sacré, dont le souvenir est si puissant pour le bien et contre le mal

durant la vie, et si consolant à l'heure de la mort. Ce sera un excellent moyen de conjurer les maux dont notre pays est menacé par les excès qui se commettent durant les élections, et par les autres désordres que nous avons signalés. On ne doit pas oublier de recommander à Notre-Seigneur l'Eglise et son Chef, aujourd'hui abandonnés des puissances de la terre, et exposés à tant de calamités.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée toute entière, en une ou plusieurs fois, suivant qu'il sera jugé plus convenable, au prône de toutes les paroisses et missions de cette province ecclésiastique, et en chapitre dans les Communautés Religieuses, aussitôt après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous nos signatures, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing du secrétaire de l'Archevêché, le vingt-deux Mai mil-huit-cent-soixante-treize.

† E.-A. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

† IG., EVÊQUE DE MONTREAL.

† JOS.-EUGÈNE, EVÊQUE D'OTTAWA.

† C., EVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE.

† L.-F., EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

† JEAN, EVÊQUE DE S. G. DE RIMOUSKI.

† E.-C., EVÊQUE DE GRATIANOPOLIS, *Coadjuteur de l'Evêque de Montréal.*

Par Messieurs,

C. A. COLLET, P<sup>TRE.</sup>,  
*Secrétaire de l'Archevêché.*

### Consécratiou au Sacré-Cœur de Jésus.

O Cœur très-saint et très-aimant de Jésus ! Attirez-nous à vous, afin que nous vous aimions de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces. Que par vous nous ayons accès *au trône de la grâce, afin d'y obtenir miséricorde, grâce et secours, en temps oportun*, (Hebr. IV, V. 16.) Vous nous avez aimés d'un amour éternel ; une immense charité vous pressait dans la crèche, pendant votre vie, dans la dernière cène, et sur la croix ; maintenant de retour auprès de votre Père, vous demeurez toujours vivant pour intercéder en faveur des brebis que vous avez rachetées de votre sang précieux. Ayez pitié de nous : ne considérez pas nos péchés, mais la foi de votre Eglise, et daignez suivant votre volonté la maintenir dans la paix et l'unité. Nous vous supplions donc de ne pas nous abandonner dans nos difficultés et dans nos troubles ; ayez pitié de notre Pontife, votre serviteur ; conservez-le, vivifiez-le, rendez-le heureux et ne le livrez pas au pouvoir de ses ennemis. Nous nous dévouons et nous consacrons à vous, ainsi que tous ceux qui dépendent de nous, afin que vous soyez à tous notre salut, notre vie et notre résurrection ; que par vous les justes croissent dans la justice et persévèrent jusqu'à la fin ; que les pécheurs se convertissent ; que les tièdes s'enflamment ; que tous les maux disparaissent et que tous les biens nous soient accordés. Que dans ce monde la foi soit vive, l'espérance ferme, la charité parfaite, afin qu'après avoir parcouru toute notre carrière, nous recevions avec vos Saints une couronne de gloire qui ne se flétrira jamais !

Ainsi soit-il !

### Pie IX toujours l'amie des Pauvres.

Les vertus vraiment apostoliques de l'abbé Mastai fixèrent sur lui les yeux de Léon XII, qui l'éleva le 27

mai 1827 au siège archiépiscopal de Spolète. Les dignités et les honneurs lui enlevaient la compagnie de ses pauvres ; pour la troisième fois il courut lui-même au-devant d'eux. C'était l'ami qui cherche toujours ses amis, le père qui réclame toujours ses enfants, le bienfaiteur dont le cœur et la main sont toujours débordants de consolations et d'offrandes.

En arrivant à Spolète, les premiers soins de Mgr Mastai furent de s'informer de l'état, de la position et des sentiments religieux de chacun. Il frappa donc à la porte des splendides salons des nobles et des riches, et sut, sans blesser l'orgueil de la grandeur, mêler aux pompes humaines le nom salutaire du Dieu humble et pauvre. Il visita l'artisan dans son atelier, l'homme de commerce dans ses appartements spacieux, le fonctionnaire civil dans ses bureaux publics, laissant à tous la bénédiction de Celui qui tient l'œil de la justice constamment ouvert sur tous les états et sur toutes les conditions. Il se rendit surtout, sans en passer aucune, auprès des familles pauvres et souffrantes, chez les vieillards infirmes et abandonnés ; et c'est alors que, voyant là aussi, comme à Rome, beaucoup de mal à côté de beaucoup de bien, toujours porté à diminuer le nombre des douleurs et des larmes que rencontraient ses yeux, il se hâta de jeter les fondements d'un hospice en faveur de tous les malheureux de son diocèse.

---

## ANNONCES

---

Dimanche prochain, à Notre-Dame, après Vêpres, procession du Saint Sacrement.

On recommande aux prières, les Associés de l'Union de Prières, décédés depuis la dernière publication :

Le Rév. Messire Alcibiade Laberge ; le Rév. Messire Charles Champoux ; Marguerite Monroi ; Georgiana Sirois.

Prix du Numéro, un centin.—En vente chez les Libraires.